

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Améli Provence

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association Améli Provence.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Il s'agit d'une nouvelle action (Aide au démarrage et tutorat).

Le Conseil départemental accompagne les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité, notamment dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce secteur permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent une action d'encadrement technique et un accompagnement socio professionnel dénommés « tutorat ».

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n°258 de la Commission Permanente du 29 juin 2007.

Un Atelier ou Chantier d'insertion (ACI) est un dispositif d'insertion conventionné par l'Etat. Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Le Département finance l'accompagnement socio professionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 3.500,00 €/an/par poste.

Par ailleurs, il participe avec l'Etat au financement de leur salaire à hauteur de 88% du montant du RSA.

Les objectifs et résultats attendus des ACI sont les suivants :

- Levée des freins à l'emploi ;
- Elaboration d'un projet professionnel ;
- Mise en place d'une stratégie afin de valoriser le projet (formation qualifiante, valorisation des acquis, développement des compétences) en vue d'un accès à l'emploi dans le secteur économique classique.

Une aide au démarrage est accordée à chaque nouvelle création de structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ou d'action d'insertion.

Les conditions d'attribution de l'aide au démarrage sont les suivantes :

- un cofinancement est établi à hauteur de 50% maximum du montant total des investissements et dépenses (achats ou locations) de matériels, matériaux, outillages, tenues de travail nécessaires à la réalisation du chantier. L'aide au démarrage est plafonnée à 8.000,00€ pour les ACI accueillant de 3 à 5 bénéficiaires du RSA socle et à 16.000,00 € pour les ACI accueillant un minimum de 6 bénéficiaires du RSA socle.
- à titre exceptionnel, la demande de financement pourra être renouvelée pour toute acquisition ou location complémentaire d'outillage, de matériel, de matériaux ou de vêture. L'opportunité et le montant de cette aide seront appréciés au cas par cas. De plus, le montant cumulé des aides au démarrage pour un même chantier ne pourra excéder les plafonds susmentionnés.

Ce rapport concerne le financement d'un chantier d'insertion (aide au démarrage et tutorat) décrit en détail dans les tableaux ci-après.

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Description de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>AMELI PROVENCE</p> <p>Statut : association</p> <p>Adresse : 33 avenue du Royaume Uni – Z.I. Les Molières 6 13140 MIRAMAS</p> <p>Nom du Président : Madame Najet PILLER</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Chantier d'Insertion « Légumerie » Préparation de légumes pour les cuisines centrales</p> <p>Du 01/09/2017 au 31/08/2018</p> <p>Pôle 9 Istres / Marignane</p>	<p>Suite à la fermeture du chantier d'insertion Amidon sur le territoire Istres/Ouest Provence, l'association AMELI PROVENCE a mené une réflexion sur la mise en œuvre d'un nouveau chantier d'insertion « Légumerie ».</p> <p>Les objectifs de cette nouvelle structure d'insertion consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser et redynamiser des personnes éloignées de l'emploi par une mise en situation de travail dans un but d'insertion durable ; - Fournir les collectivités et structures adhérentes en fruits et légumes « prêts à l'emploi » produits localement ; - Favoriser la production agricole locale en privilégiant les circuits courts (produits frais et de saison) ; <p>Le chantier d'insertion s'engage à recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ce chantier assure aux BRSA de se requalifier professionnellement sur les métiers de légumiers et de chauffeurs-livreurs.</p> <p>Par ailleurs, ce chantier d'insertion est situé sur la commune de Fos-sur-Mer, dépourvue en actions d'Insertion par l'Activité Economique.</p> <p>Le principe de fonctionnement du chantier repose sur les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement chez le producteur ; - Lavage, épluchage, tailles des fruits et légumes ; - Conditionnement des produits sous vide ; - Livraison des fruits et légumes préparés auprès de cantines et autres structures. <p>L'action se déroule sur le territoire du département et prioritairement sur le territoire d'Istres, Marignane, Vitrolles.</p>	<p>7 postes en insertion dont 3 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>10.500,00 €</p> <p>Soit 3.500,00 €X 3 BRSA</p> <p>Cofinancements publics :</p> <p>Etat : 108.275,00 € Région : 6.900,00 € Politique de la Ville : 20.000,00 € Autre : 11.891,00 €</p> <p>Autofinancement : 197.097,00 €</p>	<p>2017.8/147</p> <p>INS-000905</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Nouveau dossier</p>

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Description de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>AMELI PROVENCE</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 33 avenue du Royaume Uni – Z.I. Les Molières 6 13140 MIRAMAS</p> <p><u>Nom du Président</u> : Madame Najet PILLER</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Aide au démarrage Chantier d'Insertion « Légumerie » Préparation de légumes pour les cuisines centrales</p> <p>Du 01/09/2017 au 31/08/2018</p> <p>Pôle 9 Istres / Marignane</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du chantier d'insertion « Légumerie », l'association doit équiper et aménager les locaux afin d'assurer la productivité, le respect des produits, la prévention des risques et la montée en compétences de l'activité.</p> <p>Ainsi, l'association sollicite auprès de Conseil Départemental une aide au démarrage de 8.000,00 € pour l'achat d'une chambre froide et d'une essoreuse manuelle.</p> <p>Afin de garantir un outil et une offre de qualité adaptés à la fois aux salariés et aux acheteurs, l'association a pris attache avec d'autres légumeries existantes (Laval, Lons le Saunier), des cuisinistes professionnels, l'AFPA, le MIN de Chateaufort, des associations de producteurs et le service Loyauté de l'Etat.</p> <p>Le coût de cet aménagement est estimé à 302.248,80 €</p> <p>Ainsi, il est proposé d'accorder une aide au démarrage à hauteur de 2,65 % maximum du montant total, soit 8.000,00 € au total.</p>	<p>7 postes en insertion dont 3 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>8.000,00 €</p> <p>Cofinancements publics : Etat : 20.000,00 € Région : 200.000,00 € Intercommunalité : 74.248,80 €</p>	<p>2017.7/146</p> <p>INS-000899</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Nouveau dossier</p>
		<p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI sur 1 ACI - Aide au démarrage 		<p>10.500,00 € 8.000,00 €</p>	
		<p>TOTAL GENERAL</p>		<p>18.500,00 €</p>	

CONCLUSION

La dépense d'un montant de 10.500,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

La dépense d'un montant de 8.000,00 € (aide au démarrage) sera imputée au chapitre 018 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL